



UP2843 2:1 CLEARCOAT 2.1 VOC

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

DRIVING SURFACE PERFECTION

Date d'émission: 05-29-2018

Date de révision: 08-12-2019

Remplace la fiche: 08-09-2019

Version: 1.2

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : UP2843 2:1 CLEARCOAT 2.1 VOC
Code du produit : S2084
UP Number : UP2843
Groupe de produits : verni

1.2. Utilisation recommandée et limitations d'utilisation

Utilisation recommandée : Couche de finition

1.3. Fournisseur

U-POL CANADA LIMITED
Boîte postale P.O. BOX 48600
BC V7X 1T2 VANCOUVER - CANADA
T 1-800-424-9300
technicalsupport@u-pol.com - www.u-pol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Liquides inflammables, catégorie 3	H226
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3	H336
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (GHS CA) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs, fumées, aérosols.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 - Porter un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

UP2843 2:1 CLEARCOAT 2.1 VOC

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
4-chlorobenzotrifluorure	4-chloro-alpha, alpha, alpha-trifluorotoluène / 4-chlorure de 1-trifluorométhylbenzène / para-chloro-alpha, alpha, alpha-trifluorométhylbenzène / para-chloro-alpha, alpha, alpha-trifluorotoluène / para-chlorobenzotrifluorure / para-chlorotrifluorométhylbenzène / p-chloro-alpha, alpha, alpha-trifluorométhylbenzène / p-chloro-alpha, alpha, alpha-trifluorotoluène / p-chlorobenzotrifluorure / p-chlorotrifluorométhylbenzène / trifluorure de para-chlorobenzène / trifluorure de para-chlorobenzylidène / trifluorure de p-chlorobenzène / trifluorure de p-chlorobenzylidène	(N° CAS) 98-56-6	30 - 40	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
acétate de n-butyle	acétate de n-butyle acétate butylique / acétate de 1-butanol / acétate de butanol / acétate de butyle / acétate de n-butyle / acétate de normal-butyle / acétate de propylcarbinol / acide acétique butylester / éthanoate butylique / éthanoate de butyle / éther butyl acétique / n-BuAc	(N° CAS) 123-86-4	7 - 30	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
acétone	2-cétopropane / 2-oxopropane / 2-propanon / acétone / céto 2 propane / cétone propane / cétopropane / Diméthylketon / esprit pyroacétique / esprit pyroligneux / éther pyroacétique / éther pyroligneux / méthyl acétyle / oxo-2-propane / propanone-2	(N° CAS) 67-64-1	15 - 30	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
heptane-2-one	heptane-2-one / heptanone-2 / méthylamyl cétone / méthyl-n-amylcétone / méthyl-normal-amyl cétone / oxo-2-heptane	(N° CAS) 110-43-0	3 - 5	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332
masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène)	masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène) mélange de α -3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazole-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène) / mélange de: alpha-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-oméga-hydroxypoly(oxyéthylène) et alpha-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-oméga-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)	(N° CAS) 104810-47-1	0,1 - 0,5	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	(N° CAS) 868-77-9	0,1 - 0,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate		(N° CAS) 1065336-91-5	0,1 - 0,5	Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

UP2843 2:1 CLEARCOAT 2.1 VOC

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables.
-------------------	------------------------------------

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
------------------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

acétate de n-butyle (123-86-4)		
Ontario	OEL STEL (ppm)	200 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	150 ppm

UP2843 2:1 CLEARCOAT 2.1 VOC

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

acétate de n-butyle (123-86-4)		
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	200 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	150 ppm

acétone (67-64-1)		
Alberta	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Alberta	OEL TWA (ppm)	250 ppm
Alberta	Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
Colombie-Britannique	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Colombie-Britannique	OEL TWA (ppm)	250 ppm
Colombie-Britannique	Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
Manitoba	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Manitoba	OEL TWA (ppm)	250 ppm
Manitoba	Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
Nouveau-Brunswick	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Nouveau-Brunswick	OEL TWA (ppm)	250 ppm
Nouveau-Brunswick	Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	OEL TWA (ppm)	250 ppm
Terre-Neuve-et-Labrador	Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
Nouvelle-Ecosse	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Nouvelle-Ecosse	OEL TWA (ppm)	250 ppm
Nouvelle-Ecosse	Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
Nunavut	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Nunavut	OEL TWA (ppm)	250 ppm
Nunavut	Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
Territoires du Nord-Ouest	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Territoires du Nord-Ouest	OEL TWA (ppm)	250 ppm
Territoires du Nord-Ouest	Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
Ontario	OEL STEL (ppm)	750 ppm
Ontario	OEL TWA (ppm)	500 ppm
Ontario	Référence réglementaire	Ontario Occupational Exposure Limits under Regulation 833
Ile-du-Prince-Edouard	OEL STEL (ppm)	500 ppm
Ile-du-Prince-Edouard	OEL TWA (ppm)	250 ppm
Ile-du-Prince-Edouard	Notations et remarques	eye irr; CNS impair; BEI
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	750 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	500 ppm

heptane-2-one (110-43-0)		
Saskatchewan	OEL STEL (ppm)	60 ppm
Saskatchewan	OEL TWA (ppm)	50 ppm

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

UP2843 2:1 CLEARCOAT 2.1 VOC

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Clear, colorless liquid.
Couleur	: Liquide incolore
Odeur	: Il peut n'y avoir aucune propriété avertissant d'une odeur, la notion d'odeur est subjective et inadéquate pour prévenir d'une surexposition. Mélange contenant un ou plusieurs composants qui ont l'odeur suivante: Odeur fruitée Odeur caractéristique Odeur de type pétrole Odeur douce Odeur aromatique Presque inodore Odeur agréable Odeur faible Odeur irritante/piquante
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 35 °C
Point d'éclair	: -17 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,045 - 1,065
Masse volumique	: ≈ 1,055 (1,045 - 1,065) g/cm ³
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: ≈
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Une Fois Emballé COV Règlementaire:	: 296 g/l (2.47 lb/gal)
Une Fois Emballé COV Réel:	: 162 g/l (1.35 lb/gal)
Une Fois Appliqué COV Règlementaire:	: 248 g/l (2.07 lb/gal)
Une Fois Appliqué COV Réel:	: 122 g/l (1.02 lb/gal)
Teneur en Eau	: 0 wt%
Volume des Composés Exempts	: 45,3 vol %
Poids des Composés Exempts	: 46,5 wt%
Substances volatiles	: 61,8 wt%
Polluants Atmosphériques Dangereux (PAD) %	: 0,3 wt%
Pourcentage de solides	: 38,2 wt%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	: Liquide et vapeurs inflammables.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

UP2843 2:1 CLEARCOAT 2.1 VOC

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

acétate de n-butyle (123-86-4)	
DL50 orale rat	10760 - 12789 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 423, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée lapin	14112 mg/kg de poids corporel (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, Lapin, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (ppm)	390 ppm/4h
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 21 mg/l/4h (4 h, OECD Test Guideline 403, rat, vapeurs)
ETA CA (oral)	10760 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Cutané)	14112 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Gaz)	390 ppmv/4h
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)	
DL50 orale rat	5050 mg/kg
ETA CA (oral)	5050 mg/kg de poids corporel
masse de réaction de α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) et α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène) (104810-47-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (OECD Guideline No. 401 (equivalent to Annex V), limit test, rat, male/female)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (OECD Guideline No. 402 (equivalent to Annex V), limit test, rat, male/female)
CL50 inhalation rat (mg/l)	5800 mg/l (OECD Guideline 403, 14d, rat)
ETA CA (vapeurs)	5800 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	5800 mg/l/4h
reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate (1065336-91-5)	
DL50 orale rat	3230 mg/kg (OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method), rat, male/female)
DL50 cutanée rat	> 3170 mg/kg (OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), read-across,
ETA CA (oral)	3230 mg/kg de poids corporel
acétone (67-64-1)	
DL50 orale rat	5800 mg/kg (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 401, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Oral)
DL50 cutanée lapin	20000 mg/kg (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 402, Lapin, Mâle, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	76 mg/l (Autres, 4 h, Rat, Femelle, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs))
ETA CA (oral)	5800 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Cutané)	20000 mg/kg de poids corporel
ETA CA (vapeurs)	76 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	76 mg/l/4h
4-chlorobenzotrifluorure (98-56-6)	
DL50 orale rat	13000 mg/kg (Rat, Oral)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Lapin, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	33 mg/l (4 h, Rat, Inhalation)
ETA CA (oral)	13000 mg/kg de poids corporel
ETA CA (vapeurs)	33 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	33 mg/l/4h
heptane-2-one (110-43-0)	
DL50 orale rat	1600 mg/kg de poids corporel (Rat, Valeur expérimentale, Oral, 14 jour(s))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402 : Toxicité cutanée aiguë, 24 h, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Dermal)
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 16,7 mg/l air (OCDE 403, 4 h, Rat, Masculin/féminin, Valeur expérimentale, Inhalation (vapeurs), 14 jour(s))
ETA CA (oral)	1600 mg/kg de poids corporel
ETA CA (Gaz)	4500 ppmv/4h
ETA CA (vapeurs)	11 mg/l/4h
ETA CA (poussières,brouillard)	1,5 mg/l/4h

UP2843 2:1 CLEARCOAT 2.1 VOC

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

acétate de n-butyle (123-86-4)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

acétone (67-64-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

acétate de n-butyle (123-86-4)	
CL50 poisson 1	18 mg/l (Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 203, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
CL50 poissons 2	62 mg/l (Leuciscus idus, static system)
CE50 Daphnie 1	44 mg/l (48 h, Daphnia sp., Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
EC50 72h algae 1	674,7 mg/l (Desmodesmus subspicatus, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
NOEC chronique crustacé	23 mg/l
BCF poissons 1	15,3 (Valeur calculée)
Log Pow	2,3 (Données d'essai, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP, 25 °C)
Log Koc	1,268 - 1,844 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)	
CL50 poisson 1	227 mg/l (Pimephales promelas, flow-through system)

masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène) (104810-47-1)	
CL50 poisson 1	2,8 mg/l (96 h, Oncorhynchus mykiss, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
CE50 Daphnie 1	4 mg/l (48 h, Daphnia magna, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
ErC50 (algues)	> 100 mg/l (72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
BCF poissons 1	2658 - 3430 (502 h, Oncorhynchus mykiss, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
Log Pow	4,6 (Valeur expérimentale, Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 117, 25 °C)

UP2843 2:1 CLEARCOAT 2.1 VOC

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

acétone (67-64-1)	
CL50 poisson 1	5540 mg/l (Méthode C.1 de l'UE, 96 h, Salmo gairdneri, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
EC50 96h algae (1)	> 7000 mg/l (Selenastrum capricornutum, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Concentration nominale)
BCF poissons 1	0,69 (Pisces)
BCF autres organismes aquatiques 1	3 (BCFWIN, Valeur calculée)
Log Pow	-0,24 (Données d'essai)

4-chlorobenzotrifluorure (98-56-6)	
CL50 poisson 1	11,4 mg/l (72 h, Lepomis macrochirus, Système statique)
CE50 Daphnie 1	3,68 mg/l (48 h, Daphnia magna)
Log Pow	3,6

heptane-2-one (110-43-0)	
CL50 poisson 1	131 mg/l (EPA OPP 72-1, 96 h, Pimephales promelas, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Léthal)
CE50 Daphnie 1	> 90,1 mg/l (OCDE 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate, 48 h, Daphnia magna, Système semi-statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, GLP)
EC50 72h algae 1	98,2 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Taux de croissance)
EC50 72h algae (2)	75,5 mg/l (OCDE 201 : Algues, essai d'inhibition de la croissance, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale, Biomasse)
Log Koc	1,45 (log Koc, Méthode C.19 de l'UE, Valeur expérimentale)

12.2. Persistance et dégradabilité

acétate de n-butyle (123-86-4)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
DThO	2,21 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,46

acétone (67-64-1)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Biodégradable dans le sol en conditions anaérobies. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,43 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,92 g O ₂ /g substance
DThO	2,2 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,872 (20 jour(s), Étude de littérature)

4-chlorobenzotrifluorure (98-56-6)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible.

heptane-2-one (110-43-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
DBO (% de DThO)	0,44

12.3. Potentiel de bioaccumulation

acétate de n-butyle (123-86-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
BCF poissons 1	15,3 (Valeur calculée)
Log Pow	2,3 (Données d'essai, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP, 25 °C)
Log Koc	1,268 - 1,844 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)

masse de réaction de α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) et α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxy(oxyéthylène) (104810-47-1)	
BCF poissons 1	2658 - 3430 (502 h, Oncorhynchus mykiss, Système à courant, Eau douce (non salée), Valeur expérimentale)
Log Pow	4,6 (Valeur expérimentale, Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 117, 25 °C)

acétone (67-64-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
BCF poissons 1	0,69 (Pisces)
BCF autres organismes aquatiques 1	3 (BCFWIN, Valeur calculée)
Log Pow	-0,24 (Données d'essai)

UP2843 2:1 CLEARCOAT 2.1 VOC

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

4-chlorobenzotrifluorure (98-56-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
Log Pow	3,6

heptane-2-one (110-43-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).
Log Koc	1,45 (log Koc, Méthode C.19 de l'UE, Valeur expérimentale)

12.4. Mobilité dans le sol

acétate de n-butyle (123-86-4)	
Tension superficielle	0,0163 N/m (20 °C)
Ecologie - sol	Faible potentiel d'adsorption par le sol.
Log Koc	1,268 - 1,844 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, QSAR)
Log Pow	2,3 (Données d'essai, OCDE 117 : Coefficient de partage (n-octanol/eau), méthode CLHP, 25 °C)

masse de réaction de α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-hydroxypoly(oxyéthylène) et α-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl-ω-3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxypoly(oxyéthylène) (104810-47-1)	
Log Pow	4,6 (Valeur expérimentale, Équivalent ou similaire à la ligne directrice de l'OCDE 117, 25 °C)

acétone (67-64-1)	
Tension superficielle	0,0237 N/m
Ecologie - sol	Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité de la substance.
Log Pow	-0,24 (Données d'essai)

4-chlorobenzotrifluorure (98-56-6)	
Log Pow	3,6

heptane-2-one (110-43-0)	
Tension superficielle	0,0591 N/m (21.6 °C, Méthode A.5 de l'UE)
Ecologie - sol	Très mobile dans le sol.
Log Koc	1,45 (log Koc, Méthode C.19 de l'UE, Valeur expérimentale)

12.5. Autres effets néfastes

Ozone : Non classé

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

UN-No. (TDG) : UN1263
Groupe d'emballage : II - Risque moyen
Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD : 3 - Classe 3 - Liquides inflammables
Description document de transport : UN1263 PEINTURES (including paint, lacquer, enamel, stain, shellac, varnish, polish, liquid filler and liquid lacquer base) with not more than 20 per cent nitrocellulose by mass if the nitrogen content of the nitrocellulose is not more than 12.6 per cent by mass), 3, II
Désignation officielle de transport (Transport des marchandises dangereuses (TMD)) : PEINTURES
including paint, lacquer, enamel, stain, shellac, varnish, polish, liquid filler and liquid lacquer base) with not more than 20 per cent nitrocellulose by mass if the nitrogen content of the nitrocellulose is not more than 12.6 per cent by mass
Etiquettes de danger (TDG) : 3 - Liquides inflammables



UP2843 2:1 CLEARCOAT 2.1 VOC

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 59 - Il est interdit de transporter les matières figurant nommément à l'annexe 1 sous cette appellation réglementaire. Les matières transportées sous cette appellation réglementaire peuvent contenir au plus 20 pour cent de nitrocellulose si la nitrocellulose renferme au plus 12,6 pour cent d'azote (masse sèche). 142 - Lorsque ces marchandises dangereuses sont présentées au transport dans le même contenant, les appellations réglementaires ci-après peuvent être utilisées pour satisfaire aux exigences de la partie 3 (Documentation) et de la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses) : a) dans le cas de contenants renfermant à la fois des peintures et des matières apparentées aux peintures, l'appellation « MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES »; b) dans le cas de contenants renfermant à la fois des peintures corrosives et inflammables ainsi que des matières apparentées aux peintures corrosives et inflammables, l'appellation « MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, CORROSIVES ET INFLAMMABLES »; c) dans le cas de contenants renfermant à la fois des peintures, inflammables et corrosives ainsi que des matières apparentées aux peintures, inflammables et corrosives, l'appellation « MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, INFLAMMABLES ET CORROSIVES »; d) dans le cas de contenants renfermant à la fois des encres d'imprimerie et des matières apparentées aux encres d'imprimerie, l'appellation « Matières apparentées aux encres d'imprimerie ». DORS/2014-306
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 5 L
Quantités exemptées (TDG)	: E2
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: 5 L
Polluant marin	: Oui (Seulement IMDG)



14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Département des transports

n° DOT NA	: UN1263
N° ONU (DOT)	: 1263
Groupe d'emballage (DOT)	: III - Risque faible
Description document de transport	: UN1263 Paint related material, 3, III
Désignation officielle de transport (DOT)	: Paint related material
Sélection du champ "Contient déclaration"	:
Classe (DOT)	: 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120
Division (DOT)	: 3
Étiquettes de danger (DOT)	: 3 - Liquide inflammable



Dangereux pour l'environnement	: Oui
Polluant marin	: Oui



UP2843 2:1 CLEARCOAT 2.1 VOC

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: B1 - If the material has a flash point at or above 38 C (100 F) and below 93 C (200 F), then the bulk packaging requirements of 173.241 of this subchapter are applicable. If the material has a flash point of less than 38 C (100 F), then the bulk packaging requirements of 173.242 of this subchapter are applicable. B52 - Notwithstanding the provisions of 173.24b of this subchapter, non-reclosing pressure relief devices are authorized on DOT 57 portable tanks. IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672). T2 - 1.5 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = $97 / (1 + a (tr - tf))$ Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling. TP29 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150.0 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 1.5 bar or less based on the MAWP of the hazardous materials, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 150
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 173
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 242
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 60 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 220 L
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 128
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.3. Transport aérien et maritime

IMDG

N° ONU (IMDG)	: 1263
Désignation officielle de transport (IMDG)	: PEINTURES
Description document de transport (IMDG)	: UN 1263 PEINTURES, 3, II
Classe (IMDG)	: 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG)	: II - matières moyennement dangereuses

IATA

N° ONU (IATA)	: 1263
Désignation officielle de transport (IATA)	: Paint
Description document de transport (IATA)	: UN 1263 Paint, 3, II
Classe (IATA)	: 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA)	: II - Danger moyen

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

acétate de n-butyle (123-86-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxy-poly(oxyéthylène) (104810-47-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate (1065336-91-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

acétone (67-64-1)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

UP2843 2:1 CLEARCOAT 2.1 VOC

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

4-chlorobenzotrifluorure (98-56-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada

La substance a été fabriquée ou importée après le 1er juillet 1994

heptane-2-one (110-43-0)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

acétate de n-butyle (123-86-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

masse de réaction de α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -hydroxypoly(oxyéthylène) et α -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyl- ω -3-(3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionyloxy-poly(oxyéthylène) (104810-47-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

reaction mass of bis(1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl) sebacate and methyl 1,2,2,6,6-pentamethyl-4-piperidyl sebacate (1065336-91-5)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

acétone (67-64-1)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

4-chlorobenzotrifluorure (98-56-6)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

heptane-2-one (110-43-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure	: Aucun(e)
Date d'émission	: 05-29-2018
Date de révision	: 08-12-2019
Remplace la fiche	: 08-09-2019

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SDS Canada U-POL

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.